

## Ordre du Jour

- 1 – Point sur l'activité de production et des services support
- 2 – Point RH
- 3 – Point sur l'étude organisationnelle et l'organigramme cible
- 4 – Information sur le traitement de l'aide aux clubs de race et aux clubs d'exposition
- 5 – Validation du RI de la cellule de médiation et compte rendu de ses premiers travaux avec présentation des avis
- 6 – Information sur la valorisation des décisions du conseil d'administration en termes de communication
- 7 - Adhésion de Catherine LE TRIONNAIRE
- 8 – Gratuité de la licence des juges
- 9 – Ouverture du collège 5 et appel à cotisations
- 10 – Point sur les modifications du Règlement des expositions
- 11 – Révision de la lettre de mission de la commission des standards
- 12 – Règlement des commissions/révision de leur composition et ouverture des candidatures pour les commissions
- 13 – Plainte suite à l'exposition de Mantes
- 14 – Point sur le logiciel des expositions avec Sébastien Bruel
- 15 – Rapport des commissions  
Commission des standards
- 16 – Point sur l'AFEF
- 17 – Date des prochains CA et de l'AG 2021

**Présents /** Geneviève BASQUINE, Bernard BOUCHER, Fabrice CALMES, Jacqueline CHABBI, Jonathan CHAMPROUX, Bernard COMTE, Mickaël ROUVER

Tony JACQUES, Elsa KERGOSIEN et Marie-Thérèse SZMIDT en visio

Stéphanie ROUX Coordinatrice Intérimaire des Services est présente.

## Points 1: l'activité de production et des services support

### La Production

Elle continue d'être en hausse très sensible par rapport à l'année dernière : 14,8 % pour les pedigrees.

### Les services support

Malgré les conditions sanitaires, plusieurs ACACED se sont déroulés sans encombre (Toulouse, Paris, Rennes Bordeaux). Seul celui de Strasbourg a dû (à nouveau) être annulé car fixé au tout début du nouveau confinement.

## Point 2 : RH

La production est revenue en présentiel. La communication et l'informatique restent encore principalement en télétravail.

En l'absence de direction, il est décidé de faire un nouvel avenant à Stéphanie Roux pour prolonger sa mission de coordination des services qu'elle exerce depuis le printemps du fait de l'absence de la directrice.

Vote sur la prolongation de la mission de Stéphanie ROUX comme coordinatrice des services  
10 votants  
Oui : unanimité

### Point 3 : Etude organisationnelle et organigramme cible

Les entretiens menés par Novéane avec les salariés du LOOF se sont bien déroulés. Des ateliers sont prévus d'ici la fin de l'année sur différents sujets concernant notamment la production (DSN, pedigrees, chats étrangers) mais aussi les systèmes informatiques ce qui pourrait permettre de voir comment simplifier certaines procédures et s'orienter vers des compétences multitâches.

On se dirige vers une configuration à quatre pôles, administratif (comptabilité, RH, achats), informatique, communication et relations extérieures, production et bien-être animal. Des redéfinitions de poste et de rattachement à l'un ou l'autre pôle sont envisagés

Des recrutements sont prévus notamment celui d'un poste de direction pour chapeauter les quatre pôles. Le point faible identifié est celui du pilotage de projets notamment en ce qui concerne l'informatique.

#### La téléphonie

Pas d'avancement significatif pour le moment du fait de difficultés techniques (emplacement de parties du réseau de l'immeuble dans des espaces privés).

### Point 4 : L'aide exceptionnelle aux clubs de race et aux clubs d'exposition

Le principe et le montant de cette dotation exceptionnelle ayant été acté lors de la réunion de travail du CA du 9 novembre 2020, les courriers prévus vont partir le lendemain du CA, avec les chèques, à destination des clubs de race et des clubs d'exposition. Une lettre informative sera jointe au courrier.

### Point 5 : Cellule de médiation, validation de son RI et présentation de ses premiers travaux

La validation de la création de la cellule de médiation et de la composition de ses membres discutée lors de la réunion de travail du CA du 9 11 20 a été validée par un vote (par internet) majoritaire des membres du CA sur la résolution la concernant, en date du 22 11 20. Son règlement intérieur qui avait été présenté au CA a donc été validé.

### Point 6 : Information sur la valorisation des décisions du CA en termes de communication

Elle se fait par l'intermédiaire des NewsLetters du service de communication. Elles doivent être envoyées à nos membres. Tous en effet n'ont pas le réflexe de suivre les informations publiées sur le site actuel du LOOF. Il est important notamment de communiquer ce qui concerne les modifications des standards et les expositions.

### Point 7 : Adhésion de Catherine le Trionnaire

Catherine LE TRIONNAIRE a soumis un dossier de candidature au collège 4 (élèveur). La commission concernée s'est prononcée favorablement.

Vote sur la candidature de Catherine LE TRIONNAIRE au collège 4

10 votants et une majorité du CA a voté en faveur de l'adhésion de Catherine LE TRIONNAIRE qui est admise au collège 4 pour une période probatoire de six mois.

### Point 8 : Gratuité de la licence des juges

Etant donné les circonstances actuelles, la commission des juges propose de prolonger d'un an la validité de la licence payée par les juges (25 euros) donc jusqu'au début de l'an 2022. Cette mesure concernerait également les élèves juge.

Vote sur la prolongation pour un an de la licence des juges et élèves juge

10 votants

Oui : 10

La mesure de prolongation est adoptée.

### Point 9 : Point sur le Collège 5

Il a été noté dans le PV de notre dernière AG que le collège 5 fonctionne de façon anormale avec un seul votant qui s'auto-élite. Il faut noter en outre que ce votant est censé représenter une association la SFF (Société Française de Félinotechnie) qui est inactive depuis 2013 et qui n'a donc fourni aucun rapport d'activité alors que cela est demandé dans tous les autres collèges aux associations adhérentes. Il conviendra de demander des explications à ce membre sur ces anomalies.

Pour remédier à cette situation, la proposition est de suspendre l'activité de ce collège tant qu'il n'aura pas au minimum trois adhérents (personnalités qualifiées ou associations représentatives).

Des contacts peuvent être pris avec diverses instances du monde félin qui pourraient être intéressées par une adhésion au LOOF au titre du collège 5.

Vote sur la suspension d'activité du collège 5 tant qu'il ne sera pas composé d'au moins trois membres

10 votants

Oui : 7

Abstentions : 3

Non : 0

Le fonctionnement du collège 5 est donc suspendu en attente de l'adhésion d'un nombre suffisant de membres, le minimum étant de trois membres. Cette modification devra être intégrée au RI.

### Point 10 : Point sur les modifications du règlement des expositions

La commission des expositions soumet à la validation du CA plusieurs modifications de son règlement des expositions qui seraient applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 4

La modification concerne la proportion de juges LOOF par exposition. Elle ne peut être inférieure à 50% par exposition et la proportion annuelle doit atteindre au moins 75% pour un même club.

Article 7

Formulation simplifiée concernant les chats nés en France

#### Article 10, 2

La modification concerne les chats et blanc qui devront concourir dans la même classe, sans tenir compte du patron excepté pour les races suivantes : Persan et Exotic, Ragdoll, Snowshoe, Turc du Lac de Van

#### Article 10-21

Cet article concernant les RIA est entièrement reformulé pour le mettre en conformité avec le règlement RIA du LOOF. Il précise une autorisation préalable du LOOF pour la présentation en exposition. Il autorise le chat présenté à rester en hors concours dans une exposition de deux jours consécutifs.

#### Article 10-22

Cet article concernant la catégorie « Chat de Maison » est également entièrement reformulé en axant le jugement sur la condition générale du chat et son bon caractère.

Vote sur l'ensemble des modifications apportées au règlement des expositions

Oui : 6

Non : 1

abstentions : 3

Les modifications du règlement des expositions sont validées avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Point 11 : Révision de la lettre de mission de la commission des standards

La commission des juges et celle des standards informent le CA qu'il serait pertinent de réviser la lettre de mission de la commission des standards et des programmes d'élevage qui a été revue en 2016 pour tenir compte des remarques qui sont faites par les juges dans les rapports qu'ils rédigent à l'occasion des spéciales d'élevage.

L'examen de ce point est reporté en attente de propositions à faire.

### Point 12 : Règlement des commissions/révision de leur composition et ouverture des candidatures

Une version de ce règlement avait été proposée au cours du CA du 27 août 2019. Il avait fait l'objet de remarques. Il devait être revu pour tenir compte de ces remarques. Mais la version révisée de ce règlement qui a été présentée à nouveau au CA courant 2020 a introduit des propositions nouvelles qui n'avaient fait l'objet d'aucune concertation ni discussion. Il semble donc utile de repartir du texte présenté lors du CA d'août 2019 en tenant compte des propositions qui avaient été faites alors, pour présenter une rédaction de ce règlement au prochain CA du 25 janvier 2021. Trois membres du CA sont chargés de cette révision. Il pourra être tenu compte également d'un document de 2016 qui traitait déjà de cette question.

La révision de la composition des commissions et l'ouverture des candidatures sera faite à partir du début de 2021.

### Point 13 : Plainte concernant l'exposition de Mantes (05 10 19)

Deux administrateurs traiteront ce litige pour en rendre compte au CA du LOOF qui statuera sur ce litige, au vu du rapport qui lui sera fait.

### Point 14 : Point sur le logiciel des expositions

Le point est fait par Sébastien Bruel qui présente un projet très abouti qui a été suivi depuis plusieurs mois par la commission des expositions. Des questions techniques lui sont posées au fur et à mesure de sa présentation sur des points d'attention subsidiaires qui seront à prendre en compte pour éviter des bugs ou des omissions.

Vote sur l'acceptation du logiciel d'exposition présenté par Sébastien BRUEL

10 votants

Oui : 10 unanimité

## Point 15 : Rapport des commissions

### Commission des standards

Des modifications sont proposées par la commission sur les standards de plusieurs races après consultation des clubs de race concernés (compte rendu des réunions de la commission des standards des 13, 20, 27 octobre et des 3 et 24 novembre 2020).

### Bombay et Burmese américain

Vote sur la nouvelle répartition des points du standard

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### Lykoï

Demande du club de race concernant le menton.

Vote sur la demande

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### Ragdoll

Les deux clubs de race rejettent une proposition faite par les juges.

Ils demandent par contre de rejoindre les propositions du standard TICA de 2020.

Vote sur le fait de ne retenir que la proposition des deux clubs de race

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### Singapura

Les deux clubs de race s'accordent avec la commission sur des modifications de formulation du standard concernant notamment la taille et la queue. Par contre, ils rejettent la pénalisation de l'absence de barres aux pattes arrière.

Vote sur les modifications proposées et le fait de ne pas pénaliser l'absence de barres aux pattes arrière

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### Harmonisation de la grille des points de tous les standards

La principale modification concerne le fait de basculer la partie encolure dans corps et non pas dans tête. Mais certains clubs de race expriment leur désaccord.

Vote sur les modifications proposées, excepté sur le point concernant l'encolure dans le cas des clubs qui le refusent

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Bengal**

Modification du calcul des points et ajout d'une pénalité.

Vote sur ces deux propositions

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Kurilian Bobtail**

Modification de la grille des points.

Vote sur la modification demandée

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Maine Coon**

La commission relaye la demande des deux clubs de race concernant le refus d'accepter les yeux bleus ou vairons chez les chats autres que blanc ou particolores en associant ce refus avec un refus de tout titre en exposition.

Un administrateur remarque qu'il serait judicieux de préciser que les chats à locket sont également concernés du fait que dans certaines fédérations félines ils sont classés en particolores. Il faudrait donc préciser que les chats à locket ayant des yeux bleus ou vairons se voient opposer un refus de tout titre.

La formulation exacte doit être proposée par la commission et soumise aux deux clubs de la race.

Vote sur la demande et deux clubs de race et sur l'ajout de la précision concernant les lockets

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Persan et Exotic Shorthair**

Modification de la grille des points en accord avec les clubs de race.

Vote sur la modification de la grille des points

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Modification des standards pour des races sans club**

Elles concernent les **Korat**, **European Shorthair** et **German Rex**

Vote sur les modifications proposées par la commission

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Persan et Exotic Shorthair**

Modification de la grille des points en accord avec les clubs de race.

Vote sur la modification de la grille des points

10 Votants

Oui : 10 unanimité

**Concernant toutes les modifications de standard ci-dessus, les juges et les clubs devront en être informés. Les modifications prendront effet au 01 01 2021**

#### **Illustration des standards**

Validation du CA de la proposition de lien hypertexte vers les planches d'illustration.

#### **Les couleurs des robes des chats**

Le CA souhaite que lui soit communiqué l'état d'avancement de ce dossier à prioriser et rappelle l'importance de ce chantier pour de nombreuses parties prenantes.

#### **Le Glossaire**

Les propositions concernant le glossaire sont validées

#### **Bengal Charcoal**

Le CA donne son go pour Informer les commissions des juges et des expositions de la création de la division charcoal et pour échanger avec les commissions et le club à propos de la classification des charcoal en concours, le club préconisant que les Bengals charcoal soient jugés à part (cf. ambre).

#### **Races hybrides**

Le CA indique à la commission des standards que la réunion du 26/08/20 était destinée à sensibiliser les participants à la notion de BEA et à préparer techniquement la réunion du CS qui a suivi. Tous les sujets abordés et arguments avancés ont été étudiés par la suite en Conseil Scientifique.

#### **Dossier Célestes -Yeux bleus**

Le CA demande à la commission des standards d'inviter les promoteurs de ce projet à déposer leur dossier dans les meilleurs délais et demande à la commission de ne plus intervenir sur ce dossier tant qu'il n'a pas été déposé en bonne et due forme.

#### **Qualificatifs pour auxiliaires d'élevage**

Le CA remercie la commission des standards de poursuivre sa réflexion sur l'examen des AE par les juges en concertation avec la commission SQR, la commission des clubs de race et celle des expositions.

#### **Munchkins : dérogations**

Le CA suit l'avis de la commission et est d'accord pour accepter les portées déjà nées chez trois éleveurs (= DSN au service technique), mais exige qu'ils présentent les chats en question à l'appréciation de juges (examen RIA ou conformité, selon le cas).

#### **Kurilian : reconnaissance de nouvelles couleurs (Copal – carnelian)**

Les couleurs copal et carnelian des Kurilian pourront être inscrites entre parenthèses à la demande des déclarants s'ils présentent au LOOF le test de couleur correspondant.

Vote sur la reconnaissance des couleurs copal et carnelian sur fourniture du test de couleur

10 Votants

Oui : 10 unanimité

### **Point 16 : AFEF**

Cette fédération féline italienne qui s'est mise en retrait de la WCF souhaite nouer des liens avec le LOOF. Elle compte actuellement un seul juge, Mme Eleonora RUGGIERO. Le règlement de nos expositions va lui être envoyé pour servir de base aux discussions.

### Point 17 : Dates des prochains CA et de l'AGO

Les prochains CA sont fixés aux 25 janvier, 9 mars et 4 mai 2021.  
L'AGO 2021 est fixée au 19 juin

**Fin du CA 18h**